

---

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2008**

---

**Réunion présidée par M. Abdelkrim Bencherki**

**Ordre du jour :**

- 1. Conjoncture**
- 2. Concours à l'économie des sociétés de financement à fin septembre 2008 et des banques**
- 3. Etat d'avancement des principaux chantiers en cours**
- 4. Budget 2008 réalisations**
- 5. Budget 2009**
- 6. Autres questions**

**Présents**

- |                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| ▪ Abdelkrim Bencherki     | DIAC            |
| ▪ Laila Mamou             | Wafasalaf       |
| ▪ Chakib Bennani          | Maghrebail      |
| ▪ Abdellah Benhamida      | Dar Salaf       |
| ▪ Samia Ahmidouch         | Sogelease       |
| ▪ Amine Benjelloun Touimi | Wafa Cash       |
| ▪ Aziz Boutaleb           | Chaabi Leasing  |
| ▪ Aziz Cherkaoui          | Salafin         |
| ▪ Hicham Daouk            | Maroc Factoring |
| ▪ Bachir Fassi Fehri      | Sofac           |
| ▪ Karim Idrissi Kaitouni  | Wafabail        |
| ▪ Amine Laraqui           | FNAC            |
| ▪ Salaheddine Loubaris    | Assalaf Chaabi  |
| ▪ Abderrahim Rhiati       | Eqdom           |
| ▪ Aziz Sqalli             | BMCI Leasing    |
| ▪ Mostafa Melsa           | APSF            |

**Représenté**

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| ▪ Ali Harraj, par Youssef Ammor | Maroc Leasing |
|---------------------------------|---------------|

**Assiste au Conseil**

- |                  |      |
|------------------|------|
| ▪ Kamal Benkiran | APSF |
|------------------|------|

**Documents adressés aux membres avant la réunion**

- Mémento de la présente réunion
- Principaux indicateurs de l'économie marocaine en 2008 et perspectives 2009
- Compte-rendu de la rencontre institutionnelle DSB - APSF du 23 octobre 2008
- Compte-rendu de la réunion tripartite CNT (Centre National des Traitements, ex PPR)-CMR-APSF du 30 octobre 2008
- Credit Bureau : Projet de note de l'APSF présentant ses observations et propositions

- Présentation au public des opérations d'assurance par les sociétés de financement
  - Chronologie des démarches de l'APSF
  - Chronologie des correspondances APSF-autorités de tutelle
  - Correspondances de l'APSF adressées aux autorités de tutelle

### **Documents distribués séance tenante**

- Décret pris pour application de la TVA prévue au titre III du code général des impôts (Bulletin officiel n° 5684 du 20 novembre 2008)
- Budget 2008 (réalisations) et budget 2009

-----

Le Président, M. Abdelkrim Bencherki, remercie les membres de leur présence.

Il évoque le contexte de crise internationale actuelle et ses conséquences possibles sur l'économie marocaine et les métiers de financement. Il appelle les membres à "rester vigilants" face à cette crise actuelle et se dit certain que "les compétences représentées" au sein de ce Conseil, permettront d'en réduire l'impact sur "nos sociétés".

Il invite les membres à faire part des questions qu'ils souhaiteraient soulever au titre du point 3 de l'ordre du jour "Autres questions". Les membres ne soulèvent pas de questions à cet égard.

Les documents de travail afférents aux points inscrits à l'ordre du jour ayant été transmis aux membres à temps, le Conseil convient de ne s'attarder que sur les questions sujettes à débat, sachant que certaines décisions ont été prises au niveau des Sections dans le cadre de leur action professionnelle.

### **1. Conjoncture économique**

Le Directeur des Etudes donne un aperçu sur la conjoncture économique à fin octobre 2008, mettant l'accent sur :

- le double choc, immobilier et financier, sur l'activité économique mondiale, dont les effets se précisent chaque jour, comme en attestent les révisions à la baisse successives des prévisions de croissance du FMI
- les réalisations de l'économie marocaine en 2008, à travers les principaux indicateurs : croissance globale du PIB, croissance du PIB hors agriculture, échanges extérieurs, inflation, concours bancaires à l'économie
- les prévisions de croissance de l'économie marocaine en 2009 telles qu'arrêtées dans le projet de loi de finances 2009.

Voir note.

### **2. Concours à l'économie des sociétés de financement à fin septembre 2008 et des banques**

#### **2.1 Concours des sociétés de crédit-bail**

L'activité mesurée par la production entre les 9 premiers mois de 2007 et la même période 2008 est marquée par une hausse globale de 12%, avec une évolution plus importante du crédit-bail mobilier "CBM" (+13,5%) que du crédit-bail immobilier "CBI" (+4%).

En nombre de dossiers, la production a baissé globalement de 5% (-5,3% pour le CBM et +17% pour le CBI).

Pour le CBM, la moyenne par dossier ressort à 700 000 dirhams contre 581 000 dirhams en 2007.

Le financement de la voiture de tourisme a reculé sur la période de 5% en montant et de 12% en nombre de dossiers. Ce recul exprime le début d'une tendance de fond au sein du secteur du crédit-bail, estime le Président de la Section Crédit-bail.

Les prévisions pour 2008 font état d'une croissance de la production de 10 à 12%.

### 2.2 Concours des sociétés de crédit à la consommation

L'activité a connu une phase de croissance significative au cours des 6 premiers mois de l'année 2008 avant de se tasser entre juin et septembre 2008 (statistiques de l'APSF) et de montrer depuis trois semaines un "frémissement" lié à Aïd Al Adha (échanges lors de la réunion de la Section du 04 décembre 2008).

Les crédits distribués au cours des 9 premiers mois de 2008 ont totalisé 12,5 milliards de dirhams, en progression de 2,1 milliards ou 19,8% par rapport à la même période de 2007. Cette activité a porté sur 452 000 dossiers, en progression de 10%.

Le Conseil commente les évolutions des concours à l'économie. Les membres échangent en particulier sur l'évolution comparée des crédits à la consommation des banques et des sociétés de crédit à la consommation (SCC). Voir mémento.

A cet égard, et en vue d'une observation plus fine de cette évolution comparée, les membres soulèvent des questions d'ordre méthodologique, s'interrogeant sur :

- la prise en compte ou non des "comptes chèques débiteurs" dans la rubrique "crédits à la consommation" des banques
- l'affectation des réalisations de certaines sociétés (BMCI Credit Conso et Sogefinancement) à l'une ou l'autre catégorie d'acteurs sur le marché (banques ou SCC), sachant que leurs concours s'apparentent davantage à des concours bancaires.

Le Conseil retient en l'état actuel des données statistiques que la part des banques et des SCC s'établit, à fin septembre 2008, à 44% et 56% respectivement (encours net).

### 2.3 Echanges sur les perspectives 2009

Pour 2009, il y a lieu de s'attendre à une année difficile qu'il s'agisse du crédit-bail ou du crédit à la consommation.

D'une manière ou d'une autre, les effets de la crise internationale se feront sentir sur l'économie marocaine, avec une atonie de l'investissement dans l'immobilier essentiellement, et une stagnation dans le meilleur des cas, du marché automobile. Concernant ledit marché, si hausse des ventes il doit y avoir, celle-ci ne sera réalisée sur le volume et non sur la valeur des ventes (compte tenu des baisses de prix promotionnelles).

Les sociétés de financement devront compter avec une **détérioration du risque**, la montée des impayés - qui ne sont pas que des impayés "saisonniers" (période d'Aïd Al

Adha) et en définitive "normaux" - étant déjà plus que perceptible en cette fin d'année 2008 et étant appelée à se préciser en 2009.

## **RECOMMANDATION DU CONSEIL**

**FACE À LA MONTÉE DU RISQUE ATTENDUE EN 2009, LE CONSEIL RECOMMANDE AUX SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'APSF D'ÊTRE ENCORE PLUS VIGILANTES ET ATTENTIVES DANS L'OCTROI DE CRÉDITS EN 2009, QUITTE À RÉDUIRE LA PRODUCTION.**

**LE CONSEIL APPELLE LES SOCIÉTÉS MEMBRES, EN CAS DE RECRUESCENCE DES IMPAYES, À ÊTRE ENCORE PLUS PROCHES DE LEUR CLIENTÈLE ET À LUI PROPOSER UN TRAITEMENT CURATIF QUI SOIT SOUPLE ET ADAPTÉ À LA SITUATION DE CHACUN.**

-----

### **3. Etat d'avancement des principaux chantiers en cours**

Le mémento de la présente réunion retraçant pour une large part l'état d'avancement des chantiers en cours, qu'il s'agisse de questions communes aux métiers de financement, ou des questions spécifiques à l'un de ces métiers, il ne sera fait mention dans le présent compte-rendu que des éclairages apportés par le Conseil ou de ses décisions.

#### **3.1 Questions communes**

##### **3.1.1. Médiation bancaire**

Au cours de la tenue de leur réunion institutionnelle de rentrée (23 octobre 2008), la DSB a invité l'APSF à réfléchir sur les possibilités d'étendre le dispositif de médiation bancaire institué au sein du GPBM, aux sociétés de crédit-bail et de crédit à la consommation.

Le Conseil charge les Sections d'ouvrir ce chantier en vue de doter l'APSF d'un tel dispositif courant 2009.

Le Délégué général propose d'inviter, le moment venu, M. Mohamed TEHRAOUI, membre fondateur et ancien vice-président de l'APSF, à assurer la fonction de "Médiateur de l'APSF".

Le Conseil approuve la proposition du Délégué général.

##### **3.1.2. Présentation au public des opérations d'assurance par les sociétés de financement**

Conformément aux propositions des deux Sections réunies courant décembre 2008, le Conseil décide de revenir à la charge auprès des autorités de tutelle pour que les sociétés de financement puissent présenter au public des opérations d'assurance. Il réitère la position de principe de l'APSF qu'il continuera à défendre coûte que coûte : les sociétés de financement sont des établissements de crédit au même titre que les banques et ne doivent pas être traitées de manière différenciée quand des mesures les concernent au même titre que les banques.

La demande de l'APSF, maintes fois réitérée aux autorités de tutelle, étant semble-t-il en définitive subordonnée aux délibérations du Comité consultatif des assurances, le Conseil décide de saisir de nouveau le ministre des Finances sur la question, sachant que ledit Comité est appelé à se réunir très prochainement (date non encore arrêtée).

### 3.1.3. Credit Bureau de BAM

- Principes devant entourer la mise en place d'un Credit bureau

Le Conseil échange autour des principes devant entourer la mise en place d'un Credit bureau, notamment des aspects déontologiques.

Le Conseil met en garde contre une utilisation abusive des données de la part tant des utilisateurs (rachat de crédits en masse) que d'Experian Services Maroc (délégataire de la gestion de ce dispositif) pour la confection de scores, qui plus est à partir d'historiques des "alimentateurs", ce qui, dans ce dernier cas, n'est pas la vocation d'un Credit bureau.

Le Conseil défend le principe de la simplicité et de la commodité quant aux informations échangées, qu'il s'agisse de l'alimentation ou de la consultation du Credit Bureau.

Le Conseil soulève également la question de la tarification qui sera appliquée par le prestataire de service. Certains membres excluent l'idée de payer le prix tel qu'il est annoncé actuellement (5 à 17 dirhams la consultation).

- Note de l'APSF à la DOSI de BAM

Le Conseil approuve les principes énoncés par l'APSF dans le projet de note présentant ses observations et ses propositions quant au Crédit Bureau de BAM. Il demande aux sociétés membres de compléter ledit projet par leurs remarques et suggestions, avant d'en livrer la version définitive à BAM, une des remarques à retenir consistant à assortir le rapport de solvabilité d'une durée de validité.

En attendant la mouture définitive de cette note officielle de l'APSF, et compte tenu des délais très courts avant la phase de démarrage des tests d'échanges EC-Credit Bureau, le Conseil charge la Délégation d'en adresser l'avant projet à la DOSI (Direction des l'Organisation et des systèmes d'information de BAM).

- Poursuite de la démarche de l'APSF

Le Conseil juge utile de **se concerter avec le GPBM**. Il décide de l'informer de l'action de l'APSF concernant le Credit Bureau et de lui adresser copie de la note de l'APSF à adresser à BAM.

Il décide de proposer au GPBM **d'adresser un courrier commun GPBM-APSF à BAM** recensant les difficultés des établissements de crédit et plaidant pour une mise en œuvre progressive de ce dispositif.

## 3.2. Questions catégorielles

### 3.2.1. Crédit-bail

- Remboursement du crédit de TVA des sociétés de crédit-bail (résorption du stock de crédit de TVA à fin 2007)

Le président de la Section Crédit-bail informe le Conseil de la publication au Bulletin officiel (n° 5684 du 20 novembre 2008) du décret pris pour application de la TVA prévue au titre III du code général des impôts (article 103 de la loi de finances 2008 relatif au remboursement du crédit de TVA).

Copie de ce décret est distribuée séance tenante aux membres du Conseil.

- Droits d'enregistrement des opérations de crédit-bail immobilier

Lors de la rencontre avec la DGI du 30 septembre 2008 tenue sous l'égide de la CGEM, le DGI a annoncé à l'APSF qu'il était question de proposer dans le cadre de la loi de finances 2009 de revenir sur l'incitation fiscale relative aux droits d'enregistrement des opérations de crédit-bail immobilier en les soumettant aux dispositions applicables à la Mourabaha (droit commun).

Les démarches effectuées par l'APSF pour le maintien des dispositions actuelles en matière de droits d'enregistrement des opérations de crédit-bail immobilier se sont avérées fructueuses, le projet de loi de finances 2009 n'ayant pas retenu de mettre fin à l'exonération dont bénéficient les opérations de CBI en matière de droits d'enregistrement.

### **3.2.2. Crédit à la consommation**

- Projet de loi 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur

Le Conseil échange autour des derniers développements de la concertation autour du projet de loi 31-08 édictant des mesures de protection des consommateurs, suite à son adoption par le Conseil des Ministres (voir mémento).

A ce jour, et suite à la dernière réunion en date sur ce projet de loi (réunion DCI - BAM - Direction du Trésor et des Finances extérieures - APSF), la DCI :

- a accepté certaines propositions d'amendements : Article 43, 100, 104, 139, 140
- en a rejeté d'autres : Articles 43, 81, 105
- s'est dit neutre pour d'autres encore: Articles 70, 73, 91; 99, 101 (pour lesquels BAM fera une proposition).

Une fois l'accord réuni sur les amendements à retenir, l'idée est de les confier aux soins de parlementaires pour les défendre lors de la discussion du projet.

Le Conseil félicite les Sections et la Délégation de l'APSF pour leurs efforts en vue d'aboutir à une loi qui tienne compte des spécificités des métiers de financement et du crédit à la consommation en particulier.

- Relations avec le CNT : révision à la hausse du seuil non saisissable des fonctionnaires

Le Conseil approuve la proposition de la Section Crédit à la Consommation de porter de 1 000 à 1 500 dirhams hors AF et IR le seuil non saisissable des fonctionnaires à partir de janvier 2009, révision qui exclut les stocks des dossiers de crédits.

Cette proposition a déjà été communiquée oralement par le Délégué général au directeur du CNT qui l'a favorablement accueillie.

Le Conseil décide de communiquer cette décision par écrit au CNT et d'attendre la réponse écrite de son directeur, réponse sans laquelle la décision ne sera pas appliquée par les SCC.

#### Mode de communication autour de cette décision

Le Conseil débat du mode de communication le plus adéquat pour faire part de la décision de l'APSF de réviser à la hausse le seuil non saisissable des fonctionnaires : communiqué commun de l'APSF, communiqué de chaque société membre, autres canaux "habituels" de communication (information personnalisée des journalistes, site web de l'APSF, lettre de l'APSF).

Après un court débat, le Conseil laisse le soin au Délégué général d'opter pour le mode de communication qui lui semble le plus approprié.

#### **4. Budget 2008 (réalisations)**

Le Conseil n'émet pas de remarques sur les réalisations du budget 2008 de l'APSF à fin septembre 2008.

#### **5. Budget 2009**

Le budget 2009 présenté au Conseil fait état d'une augmentation de 5% des dépenses par rapport au budget 2008.

Le Conseil décide de reconduire pour 2009 le même budget de 2008, soit 3 150 KDH.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance. Il rappelle aux membres du Conseil qu'ils sont cordialement invités au déjeuner prévu à l'issue de cette réunion de travail du Conseil.

-----